



DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM

ATTESTATION SUR L'HONNEUR – information à l'autre parent en cas de séparation

(article 60 du code civil)

Je soussigné (e)

Né (e) le à

Représentant (e) légal(e) de :

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le : à

avoir informé M.

Titulaire de l'autorité parentale pour notre enfant.

n'avoir pu informer M.

Titulaire de l'autorité parentale pour notre enfant.

d'une demande de changement de prénom pour notre enfant commun.

Fait à : Le : Signature de l'intéressé(e)

Avertissement :

En application de l'article 441-7 du code pénal est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait :

- d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

